

CCMO MUTUELLE LANCE LA PREMIERE EDITION DES « TROPHÉES PRÉVENTION »

La mutuelle CCMO, acteur majeur de la protection sociale complémentaire, lance sa première édition des « Trophées Prévention », du 18 septembre au 17 décembre 2023. Destinée aux entreprises, collectivités et associations, cette initiative vise à valoriser et à encourager leurs actions et projets en matière de prévention santé pour leurs salariés.

Récompenser la prévention santé

A travers les « Trophées Prévention », et pour la première fois, la CCMO décide de récompenser les employeurs qui mettent en place des actions de prévention en matière de santé pour leurs collaborateurs. Ces dernières peuvent prendre la forme de mesures de prévention adaptées, d'activités pour améliorer les conditions de travail et de vie des salariés, etc.

Les « Trophées Prévention » ont pour but de valoriser ces initiatives positives et innovantes, mais aussi de favoriser leur développement et d'échanger sur les projets porteurs.

« Nous passons une grande partie de notre temps au travail. C'est pourquoi nous sommes convaincus chez CCMO Mutuelle que les entreprises ont un rôle à jouer dans la santé des salariés. En mettant en place des actions de prévention, elles favorisent leur bien-être général, qu'il soit physique ou psychique et renforcent leur relation avec les collaborateurs. C'est également un levier incontournable pour les motiver. », explique Pol-Henri Minvielle, Directeur général de CCMO Mutuelle.

Pour cette première édition, toutes les entreprises, collectivités et associations de France, ayant mis en place une action, un projet, un service ou organisé un/des événements aussi bien dans les domaines du bien-être psychique que physique peuvent participer aux « Trophées Prévention ».

Elles peuvent candidater dans trois catégories :

1. santé mentale et bien-être ;
2. sport en entreprise ;
3. action de prévention innovante, efficace et prometteuse.

Un jury désignera ensuite deux lauréats dans chaque catégorie qui se verront remettre des prix afin de les encourager dans la poursuite de leurs projets en matière de prévention. Les premiers lauréats des 3 catégories recevront jusqu'à 3 000 euros.

Le jury indépendant sera composé de membres représentant des organismes/entreprises/collectivités des Hauts-de-France :

- Philippe BERNARD, Président de la **CCI Oise**,
- Hervé DECOUSSY, Médecin du travail chez **Présoa**,
- Olivier LENORMANT, Président du Groupe **Lenormant**,
- Christophe LION, Ergonome chez **Médisis**,
- Michel MEUNIER, 2e vice-Président du **Conseil d'administration de CCMO Mutuelle**, et Dirigeant de **Janus France**,
- Isabelle SOULA, adjointe en charge de la "Solidarité" de la **Ville de Beauvais**,
- Laurence THERY, Directrice de l'**ARACT Hauts-de-France**.

En pratique - comment participer aux « Trophées Prévention » ?

Les « Trophées Prévention » sont ouverts à toute structure, adhérente ou non à la CCMO, exerçant tout ou en partie ses activités en France métropolitaine et en Outre-mer.

1. L'entreprise, la collectivité ou l'association complète le dossier de candidature disponible sur ccmo.fr/tropheesprevention et l'adresse par email à tropheesprevention@ccmo.fr jusqu'au 17 décembre 2023
2. Les délibérations se tiendront le 11 janvier 2024
3. Les lauréats seront révélés en février 2024

Les partenaires des « Trophées Prévention »

Aract Hauts-de-France, BFM, CCI Oise, COBC, CPME Aisne, CPME Oise, Mairie de Beauvais, Medef Aisne, Medef Oise.

- ▶ Journalistes, si vous souhaitez interviewer Pol-Henri Minvielle de CCMO Mutuelle sur les « Trophées Prévention », contactez Grace N'Goran, attachée de presse, au 07 66 70 11 32 ou gngoran@presstance.com

A propos de CCMO Mutuelle | www.ccmo.fr

Créée en 1943, CCMO Mutuelle s'adresse à tous en matière de santé et de prévoyance : particuliers, salariés d'entreprises, retraités, professionnels indépendants et gérants majoritaires. Elle couvre aujourd'hui 170 000 personnes en santé et prévoyance. 50% d'individuels, 50% en entreprises et collectivités de toutes tailles, de l'industrie aux services, de la structure associative ou de la PME locale à la multinationale. CCMO Mutuelle exerce le métier d'assurance santé en défendant au quotidien ses valeurs mutualistes fondées sur la solidarité et le respect de la personne humaine, l'absence de recherche de profit, la proximité et la non-sélection du risque. Au-delà de l'activité spécifique à toute mutuelle, CCMO Mutuelle assure un rôle d'acteur santé. Elle place l'Homme au cœur de ses préoccupations et la prévention au centre de ses actions.

Retrouvez la Mutuelle CCMO sur    